Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215600412-20260528-2026_54-DE

COMMUNE DE CLEGUEREC (56480)
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai 2026 à 19 heures, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Le Maire, Maryvonne LE FORESTIER.

ETAIENT PRESENTS : Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Corinne HAQUIN, Pascal LE CRAVER, Catherine LORANS, Jean-Louis KERGARAVAT, Françoise RIGAL, Marc HAMONIC, Marie-Claire PIQUEMAL, Alain QUÉRÉ, Éric BUHR, Armel YSOPT, Serge PERRET, Thierry CHRISTIEN, Carine HENRY, Julie CRUZ, Antoine AUDIC, Maëva LE PAIH, Elodie MOISAN, Michael QUEMENER, Léna BIGNON, Charlotte LEPRÊTRE

***ABSENCES ET POUVOIRS* :** Elisabeth RIO – Donne pouvoir à Marc HAMONIC

Est nommée secrétaire de séance : Carine HENRY

Votants	23
Exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2026-54

PRIME CARBURANT

Madame Le Maire, dans l'intention de limiter les effets de la hausse du prix des carburants pour les agents, propose au Conseil Municipal de mettre en oeuvre une prime exceptionnelle en faveur des agents sur les principes suivants :

- Agents domiciliés hors commune et bien sûr équipés d'un véhicule thermique personnel pour se rendre au travail
- Présence supérieure à 6 mois sur la collectivité
- Prime versée pendant 2 mois (juillet-août)
- Montant 15 cts par Km
- Prime mensuelle pondérée en fonction du revenu net de l'agent et donc dégressive avec le revenu
- Plafond 120 € par mois

12 agents seraient éligibles au dispositif pour une aide individuelle oscillant de 54 à 120 € par mois. Le coût pour la collectivité serait de 1 070 € par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de mettre en oeuvre une prime exceptionnelle sur les principes précisés ci-dessus par Madame Le Maire

Le Maire
Maryvonne LE FORESTIER